

Termes et Conditions d'Utilisation

Version 12, Octobre 2018

Ces termes et conditions d'utilisation s'appliquent aux organismes, entreprises et individus auxquels a été décerné le Certificat du Standard Sustainable Eel Group (SEG).

Le Certificat du standard SEG

- La conformité reconnue de votre pratique par rapport au Standard et l'obtention du Certificat montrent que vous remplissez les critères requis qui s'appliquent à votre domaine d'activité.
- Il indique que vous avez démontré l'utilisation de pratiques responsables afin de contribuer de manière positive au rétablissement des populations d'anguilles .
- Il indique que vous commercialisez des anguilles certifiées provenant de sources responsables SEG.
- Le certificat seul ne démontre pas - et de devrait pas être utilisé afin de donner à penser- que tous les lots d'anguilles ou tous les produits dérivés de l'anguille que vous vendez sont certifiés SEG. Si vous le souhaitez, vous pouvez montrer votre certificat à vos clients afin de démontrer que vous respectez les exigences qui s'appliquent à votre domaine d'activité tel qu'il est décrit dans le standard. Vous devez dans ce cas leur montrer également ce document : "termes et conditions d'utilisation".
- Les produits certifiés doivent être étiquetés afin de montrer leur provenance d'une source certifiée.
- Si vous ne disposez pas d'un système d'étiquetage pour les lots certifiés , vous pouvez utiliser l'étiquetage SEG pour lots certifiés (voir ci-dessous).
- Le logo "Sustainable Eel Group" (ci-dessus) est la propriété exclusive de SEG. L'utilisation du logo ou la mention de votre participation au Sustainable Eel Group sur un document, un emballage , une facture ou sur des éléments de marketing (y compris sur des sites internet) n'est autorisée qu'après un accord explicite et écrit de SEG. Cependant, le certificat SEG peut être montré et les étiquettes labellisées SEG peuvent être utilisées sans accord préalable.
- Le certificat n'est pas transférable. Si votre entreprise change, s'agrandit , est divisée ou s'associe à une autre entreprise , une ré-évaluation sera nécessaire.

Traçabilité et étiquetage des lots

- La traçabilité des produits certifiés SEG est absolument fondamentale au Standard SEG et à la totalité de la chaîne de production responsable et durable. A l'avenir, (à compter des évaluations de la version 6 du Standard SEG) seules les entreprises qui auront satisfait au critère de traçabilité pourront prétendre à l'obtention du certificat SEG .
- Une fois certifié SEG, toutes ou une partie de vos anguilles proviendront d'une source certifiée. Vous pourrez – et devez- étiqueter vos produits certifiés afin de les différencier des produits / lots non-certifiés et garder une traçabilité administrative précise de tous vos produits (tel que cela est stipulé dans la description du critère "traçabilité" de votre document d'évaluation pour la certification SEG.)
- Il vous sera attribué un numéro de référence unique correspondant à votre certificat, la façon de l'utiliser pour l'étiquetage sera également précisée . Voir exemple ci-dessous.
- Il est donc impératif :
 - (1) d'avoir validé le composant Traçabilité du standard SEG
 - (2) de bien comprendre que les étiquettes labellisées ne peut être utilisées que sur des produits provenant d'une source certifiée

(3) de pouvoir démontrer lors d'une inspection, l'origine de n'importe quel produit qui porte le label SEG

- Exemple d'étiquette labellisée pour un lot de produit certifié :



Veillez noter que cet étiquetage de lot n'a valeur d'assurance que pour les produits transitant d'entreprise à entreprise.

Il ne doit en aucun cas être utilisé sur les emballages à destination des consommateurs, lesquels comporteront un étiquetage ESF (voir ci-dessous) :

- Ce logo ESF doit être utilisé pour les ventes au détail sur les produits en contact direct avec les consommateurs. Il indique que le produit est composé à 100% d'anguille certifiée SEG, selon les critères du standard.



Transition

- Les entreprises qui utilisent le système d'étiquetage précédent auront jusqu'à Janvier 2010 pour procéder à leur mise en conformité.

Améliorations

- Lorsque vous obtenez la certification SEG, il est possible qu'il vous soit demandé d'améliorer certains points avant la prochaine évaluation. Ceci montre que les détenteurs du certificat cherchent toujours à améliorer leurs pratiques de travail. Lors de l'évaluation suivante, les améliorations devront avoir été apportées sur les points demandés. Dans le cas contraire, le certificat pourra vous être retiré.
- Périodiquement, le standard subit une révision et est amélioré. La dernière révision (Version 6.0) a été publiée en Juin 2018.
- Toute entreprise ayant été certifiée peut demander une nouvelle évaluation basée sur les critères de la nouvelle version du standard, au moment qui lui convient et avant la date d'expiration de son certificat.

Engagement pour une pratique durable et légale

- Il est attendu que les entreprises et organismes certifiés s'engagent dans une pratique durable et légale dans tous les aspects de leur rapport à l'Anguille Européenne (manipulation, commerce etc)
- Ce qui sous-entend (1) le respect de toutes les lois en vigueur relatives à la capture, la manipulation, le transport ou le commerce d'anguilles et (2) le maintien des critères qui ont valu à ces entreprises ou organismes l'obtention du certificat SEG.
- Cela implique également de prendre toutes les mesures raisonnables pour que les anguilles que vous vendez aient des acheteurs légitimes en retour et ne soient pas destinées à des marchés illégaux
- Dans le cas où il serait démontré qu'une entreprise ou un organisme a commis des activités allant à l'encontre des objectifs de durabilité, ils feront l'objet d'une enquête et à l'issue de celle-ci pourraient se voir retirer leur certificat.
- Si une organisation ou une entreprise est soumise à une enquête légale pour pratiques frauduleuses de quelque nature que ce soit liée à l'Anguille Européenne, cette organisation

s'engage à volontairement suspendre son certificat jusqu'aux conclusions définitives de toutes les procédures légales.

Responsabilité individuelle et collective

- La plupart des entreprises et organismes détenteurs du certificat SEG emploient du personnel. Chaque entreprise ou organisme est chargé de veiller à ce que ses employés comprennent et respectent les termes et conditions tels qu'énoncés dans ce document. Leur non-respect par un individu pourrait conduire à une sanction à l'encontre de cet individu /et de l'entreprise ou organisme qui l'emploie.
- Dans certains organismes ou entreprises (par exemple une pêcherie) un certain nombre de personnes sont concernées par la certification. La liste des personnes impliquées dans la pêcherie sera disponible et tenue à jour. Le responsable doit s'assurer que chacun des pêcheurs comprend et respecte les termes et conditions qui régissent la certification SEG. Leur non-respect par une personne seule peut conduire à l'exclusion de la certification l'individu en faute. Le non-respect des termes et conditions par plusieurs personnes au sein du même organisme / de la même entreprise peut entraîner la perte du certificat pour cet organisme / cette entreprise.

Conditions générales

- En recevant le certificat SEG, vous en acceptez les termes et conditions d'utilisation.
- La suspicion de non-respect de ces conditions d'utilisation peut être rapportée par n'importe quelle personne directement à SEG à l'email suivant : standard@sustainableeelgroup.org
- Les pratiques transgressives suspectées feront l'objet d'une enquête par le Certification Assessment Body (le groupe d'évaluation SEG) , ou si cela n'est pas approprié, par le Panel indépendant de SEG. Un certificat peut être suspendu (et non retiré complètement) pendant la durée de l'enquête.
- Des actions appropriées seront prises en cas de non-respect avéré. Elles peuvent aller jusqu'au retrait de la certification pour une période maximale de 2 ans,selon la gravité des / de la faute(s) avérée(s).

Sustainable Eel Group

Version 12 , Octobre 2018

